



Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 2018

Membres présents :

Arlette FOLKMANN, Jean-Luc BALDENSPERGER, Marc FOURBOUL, Lucien GUTH, André HENCK, Cornélia HOFFART, Marcel JACQUOT, Didier KREBS, Pierre KUNTZMANN, Marie-Ange MAECHLING, Philippe MARCHAL, Suzanne MARZOLF, Thiebault PARRE, Jean-Pierre PIERRON, Myriame PHILIPPS, RUDLOFF Pascal Jean-Claude SCHNEIDER, Eric SCHUHMACHER, Roland SIFFERMANN, Sylvain SIRY, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.

Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

Membres excusés :

Dominique BOUDET, Catherine KOPP, Michel DECHRISTE, Sandrine GUERBER, Marie-Christine HAUSS, Isabelle HEINTZ, André HUBER, Pierre KIMM, Valérie MARTINEZ, Bertrand OPPERMAN, Raymond RICHERT, Raymond SCHAUB et le membre de droit SPT-67.

Procurations :

Mme Catherine KOPP donne procuration de vote à M. Philippe MARCHAL
M. Raymond RICHERT donne procuration de vote à M. André HENCK

Le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 03 avril 2018 à 14h40. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

➔ 1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2018

Le Président met son approbation aux voix : le procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2018 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : VENTE CAVE DE BORMES LES MIMOSAS

Après calcul et estimation du préjudice subi par l'Amicale et une première proposition à 6000 euros, l'acheteur propose une offre définitive à 8000 euros.

Une décision est à prendre : vendre la cave ou bien faire un recours devant la justice ?

Monsieur SOMMER expose le problème de la cave de Chamonix qui n'est plus accessible. Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il est proposé de le soulever au prochain bureau et de demander au responsable logement d'en prendre note et d'enquêter pour en savoir plus.

La vente de la cave de Bormes-les-Mimosas soumise au vote est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**. Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir au Président pour signer l'acte de vente.

3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CHOIX DES SPECTACLE POUR NOEL 2018

La réunion pour le choix des spectacles a eu lieu le 15 mars 2018.

Des courriers ont été envoyés au préalable à 5 ou 6 producteurs et seuls deux ont répondu (Partenaire Plus et Music Art Show).

Après analyse des offres, c'est Partenaire Plus qui a été retenu pour l'ensemble des spectacles de Noël.

Le Président présente un tableau comparatif des tarifs du PMC de 2014 à 2017 : on y constate une augmentation conséquente des coûts liée principalement au poste sécurité secours, à la technique auxquels s'ajoutent le régisseur et le nettoyage pour 2017.

Tous les ans, il faut négocier les tarifs. Depuis 9 ans, le tarif par personne est passé de 11 à 16 euros.

Madame CLEMENS précise que l'Administration honore l'augmentation qui n'est pas maîtrisable et réajuste la subvention allouée à l'Amicale.

M. Philippe MARCHAL rajoute, tout comme M. André HENCK, qu'il faudra à un moment donné envisager une augmentation de l'enveloppe pour le spectacle qui n'a pas évolué depuis 2014.

Cette année, la priorité a été donnée à l'augmentation de la valeur des cadeaux pour les enfants. L'Amicale n'a pas demandé de supplément pour les frais d'organisation

4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : OFFRE BON D'ACHAT POUR NOEL ENFANTS

Un bilan a été fait sur les bons cadeaux de Noël et des problèmes récurrents subsistent :

- ✓ factures n'arrivant pas dans les temps impartis. En avril, toutes les factures ne sont pas encore réceptionnées.
- ✓ personnes ayant oublié d'utiliser leur bon avant le 31 janvier,
- ✓ bons facilement dupliqués.

Un fournisseur de bon d'achat a été contacté pour connaître le tarif pour la confection de 2500 bons de 45 euros et de 1000 bons de 35 euros. Le coût total serait de 147 500 euros.

Les avantages :

- sous forme de chéquier 3 x 15 euros,
- pas de coût supplémentaire,
- valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante,
- un grand panel d'enseignes de proximité avec un impact pour les commerçants,
- limité aux thématiques Noël (jouets, jeux, vêtements, sport, audiovisuel),
- infalsifiable et personnalisable,
- retour de facture dans les temps et un bilan rapide,
- le fournisseur s'engage aussi à fournir des tombolas pour la fin des spectacles.

M. André HENCK est tout-à-fait d'accord pour le principe mais pose la question des moyens pour distribuer ces bons d'achats.

M. Marcel JACQUOT répond que ce point est prévu et explique qu'auparavant il y avait deux envois : l'un à domicile (les bons d'achats) et un en interne avec l'invitation au spectacle : est-il possible de glisser les bons dans cette même enveloppe, solution simple et peu onéreuse ? Elle comporte, néanmoins, un risque élevé de perte et de vol et donc d'utilisation frauduleuse. Le courrier expédié à domicile est cher, même très cher, si on veut le sécuriser par l'envoi en recommandé. De plus, les courriers non réceptionnés par le destinataire peuvent mettre jusqu'à 4 mois à revenir et demandent une réédition.

Mme CLEMENS suggère le retrait en main propre avec émargement comme pour les chèques vacances avec des procurations possibles en réservant une salle dédiée à cet effet. Mme MARZOLF pense qu'il s'agit de la solution la plus fiable.

Malgré les réticences en raison du problème de places de parking disponibles, le Président demande si la commission Noël est en capacité de prendre en charge cette distribution sachant qu'il n'a fait aucune demande d'heures de mise à disposition. Il souhaite connaître les administrateurs qui seraient d'accord pour distribuer ces chèquiers fin octobre - début novembre ?

M. Philippe MARCHAL propose de demander, exceptionnellement, des heures à l'administration.

Mme CLEMENS conseille à M. JACQUOT de prendre contact avec Mme DE VILLIERS pour lui présenter le projet.

M. André HENCK s'interroge sur l'opportunité d'une validité aussi longue des chèques (fin d'année) et souhaite connaître le bien-fondé de ce choix.

De plus, il conseille de limiter la distribution dans le temps imparti, soit 3 ou 4 jours.

Mme Suzanne MARZOLF précise qu'il y aura des fichiers additifs et qu'il y aura forcément des retraits au guichet de l'Amicale. La grande majorité doit évidemment être retirée les jours dédiés.

M. Jean-Luc BALDENSPERGER rajoute qu'ils pourraient être retirés le jour de la fête de Noël des enfants et demande qu'une réunion soit organisée

Il est décidé de faire une année test avec une ouverture large en continu et ensuite de faire un bilan. Il faudra faire un effort dans la communication : en direct, totem, journal de l'amicale, intranet...

Comme les années précédentes, les lettres de choix seront envoyées début juin en précisant que les bons seront à retirer.

Le Président soumet au vote la proposition de modification du bon d'achat sous forme de chéquier : elle est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

Il met au vote le test pour Noël 2018 de la distribution directe des chèquiers Noël enfants par l'Amicale : avec 3 abstentions et 20 votes pour, il est **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**.

↳ **5^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN FINANCIER NOËL RETRAITÉS**

L'organisation de la Fête de Noël des Retraités a coûté 64 545 euros avec une prévision maximale de 70 000 euros et une augmentation de 2 euros par colis.

Il a été décidé de ne pas augmenter la valeur du colis pour l'année à venir.

Il y a bien évidemment une baisse de fréquentation puisque les non-membres ne sont plus informés.

M. Lucien GUTH relate le fait que des personnes ont soulevé un problème de maltraitance des animaux en raison du foie gras qui se trouve dans les colis.

Cela peut s'entendre et demande une réflexion pour les années à venir.

M. Marcel JACQUOT félicite l'ensemble de l'équipe Noël retraités pour l'organisation de cette manifestation très réussie ainsi que l'équipe qui œuvre au Centre Socio-culturel Marcel Marceau.

↳ **6^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN FONDS SOCIAL**

En 2017, le service social du personnel a octroyé 116 secours remboursables sur salaire pour un total de 47 788 euros. Il a instruit 35 demandes de prêt social dont 32 prêts accordés pour un montant de 38 610 euros.

Les actifs de l'Eurométropole membres de l'Amicale peuvent demander une aide financière lorsqu'ils sont en grande difficulté.

Le Président remercie toute l'équipe du service social du personnel.

↳ **7^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGICIEL DE GESTION**

Seules 4 sociétés ont répondu dans les temps. Il s'agit de :

Sociétés	Prix	Droits annuels
HENLEY	51 108	9 100
DELTA CE	33 196	3 976
PROWEB CE	58 700	6 000
HELFRICH	45 000	8 900

M. Marcel JACQUOT propose de procéder à l'audition des 4 sociétés avec démonstration en situation réelle : billetterie, gestion des stocks, mise à disposition des logements, comptabilité...

Il donne 3 dates au groupe de travail composé de M. J. Bernard SOMMER, Mme Suzanne MARZOLF, M. Didier KREBS, Mmes Michèle WENDLING, Anne BOSSERT et lui-même : mercredi 11 avril, jeudi 12 avril et lundi 16 avril.

↳ 8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

CONTROLE URSAFF

Un courrier de l'URSAFF du 14 février 2018 informe l'Amicale qu'ils se présenteront le mardi 20 mars 2018 pour procéder au contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires.
Tous les documents demandés leur ont été remis.

SINISTRE BORMES LES MIMOSAS

Il y a des infiltrations d'eau dans le logement du voisin du dessous et des dégâts conséquents.
Le baie vitrée a été vérifiée et les jointures refaites mais cela n'a rien changé.
Le syndic pense qu'il s'agit de notre terrasse qui n'est plus étanche ; il a demandé l'autorisation d'une mise en eau de la terrasse. L'accord a été donné et le résultat est attendu.
M. Didier KREBS est chargé de rappeler le syndic pour connaître le résultat.

L'assureur est prévenu et l'assistance juridique a pris en compte notre dossier.

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LA SOFIAP

La SOFIAP (Société financière pour l'accession à la propriété, anciennement réservée aux cheminots) est une association qui s'est associée avec la Banque Postale : elle finance des prêts immobiliers pour l'accession à la propriété et nous propose une convention.

Le Président soumet cette proposition au vote : avec 3 abstentions, elle est **ADOPTÉE A LA MAJORITE DES VOIX.**

PRET SOCIAL NON REMBOURSE

Une amicaliste a fait un prêt social qu'elle n'a pas remboursé en totalité avant son départ de la collectivité.

Un huissier a été saisi et il nous répond aujourd'hui qu'elle a effectué un versement de 2 fois 50 euros en 2017 et 20 euros en février 2018. Ces versements ne couvrent même pas les frais d'huissier. Une saisie auprès de sa banque est en cours de réalisation

ACQUISITION DE L'ETANG DE PECHE

Une demande officielle d'acquisition a été faite en 2016.

Face à l'absence de réponse, une rencontre avec Mme Christel KOHLER a eu lieu et une évaluation chiffrée par les domaines a été faite.

N'ayant pas de nouvelle, un rappel de courrier a été envoyé au Premier Adjoint avec copie à Mme KOHLER qui est resté sans réponse.

Il est décidé de faire un courrier au Maire avec copie au 1^{er} Adjoint.

EXPO VENTE

Rappel : l'expo vente aura lieu jeudi le 17 mai, 10 jours avant la fête des mères.
Les volontaires souhaitant apporter leur aide sont les bienvenus.

LOCAUX DE L'AMICALE

Les locaux de l'Amicale ont été inondés dans la nuit de vendredi à samedi avec de gros dégâts. Le Président remercie le service des moyens généraux pour leur réactivité : grâce à eux, les bureaux ont pu ouvrir leur porte dès le mardi matin. Il persiste juste une odeur nauséabonde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration du lundi 03 avril 2018 est levée à 16h40.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président